

REVENU DES MÉNAGES DES EXPLOITANTS AGRICOLES

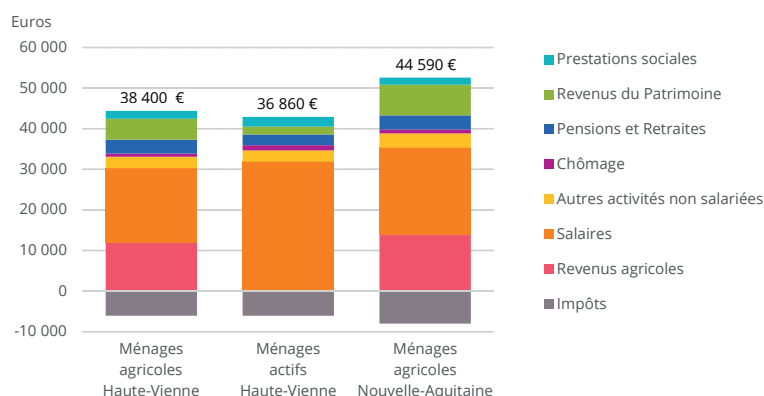
Haute-Vienne

Le département de la Haute-Vienne compte 3 100 ménages déclarant un revenu agricole, soit 3 % des ménages d'actifs de moins de 66 ans. En 2017, leur revenu disponible médian est de 34 060 euros. Dans ce département essentiellement orienté vers l'élevage, les revenus agricoles sont moins souvent complétés par un salaire qu'en Nouvelle-Aquitaine : la multi activité est moins répandue qu'ailleurs et les couples d'agriculteurs un peu plus fréquents. Le niveau de vie des personnes des ménages agricoles est inférieur à celui des personnes des ménages actifs et la pauvreté monétaire est beaucoup plus fréquente.

Figure 1

Des revenus plus faibles pour les ménages agricoles de Haute-Vienne qu'en Nouvelle-Aquitaine

Composition du revenu disponible annuel moyen



> Revenu disponible annuel

Médian : 34 060 euros

Moyen : 38 400 euros

- 10 % des ménages agricoles ont un revenu disponible annuel inférieur à 11 250 euros. Pour 10 % il est supérieur à 65 710 euros.
- Pour 23 % des ménages, le revenu agricole représente plus de deux tiers du revenu disponible.

Tableau 1

Les sources de revenus sont diversifiées

Part des ménages agricoles en ayant dans l'année	
Salaires	64%
Autres revenus non salariés	8%
Chômage	13%
Pensions/retraites	24%
Revenus du patrimoine (plus de 500 euros)	66%
Prestations familiales	32%
Minima sociaux	22%

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 2

De grandes disparités de situation selon la composition du ménage

Médiane des revenus et composition du revenu disponible

en euros, %	Ménages agricoles				Ménages actifs	Part dans le revenu disponible moyen des ménages agricoles					
	Revenu agricole médian	Salaire médian	Revenus du patrimoine médian	Revenu disponible médian	Revenu disponible médian	Revenus agricoles	Revenus d'activités non agricoles	Revenus du patrimoine	Pensions et retraites	Prestations sociales	Impôts
Personnes seules	6 070	0	710	15 420	18 550	51%	35%	16%	11%	4%	-18%
Monoparents	6 430	0	510	24 190	24 900	38%	45%	10%	10%	10%	-13%
Couples sans enfant	6 390	9 100	1 940	33 610	37 330	26%	53%	18%	20%	1%	-18%
Couples avec enfant(s)	10 250	19 630	1 250	39 910	45 120	32%	62%	12%	3%	6%	-15%
Moins de 40 ans	9 290	15 520	270	32 360	26 420	34%	64%	4%	0%	10%	-12%
40 à 49 ans	8 980	17 910	1 090	35 430	35 290	29%	66%	12%	2%	7%	-15%
50 à 65 ans	7 350	7 500	2 380	34 100	35 160	28%	54%	17%	15%	3%	-17%
Territoires spécialisés											
Production animale	8 730	10 180	1 300	33 370		34%	53%	13%	9%	5%	-15%
Ensemble	8 060	12 190	1 320	34 060	32 380	31%	57%	13%	9%	5%	-16%

s : secret statistique

Note de lecture : La moitié des ménages agricoles ont un revenu agricole inférieur à 8 060 euros (revenu médian). La part de revenu agricole dans le revenu disponible moyen est de 31 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 3

Plus de précarité dans les ménages agricoles que dans les autres ménages en activité

Taux de pauvreté et écarts de niveaux de vie

	Taux de pauvreté monétaire		Rapport interdécile de niveau de vie	
	Ménages agricoles	Ménages actifs	Ménages agricoles	Ménages actifs
Personnes seules	41%	17%	6,2	3,0
Monoparents	41%	25%	5,3	2,6
Couples sans enfant	16%	6%	4,1	2,8
Couples avec enfants	23%	13%	3,7	2,8
Moins de 40 ans	23%	17%	4,1	2,7
40 à 49 ans	26%	15%	3,8	2,8
50 à 65 ans	22%	11%	4,6	3,2
Territoires spécialisés				
Production animale	24%		4,2	
Ensemble	23%	14%	4,4	3,0
Région	19%	13%	6,1	3,0

s : secret statistique

Note de lecture : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (1 041 euros par mois en 2017).

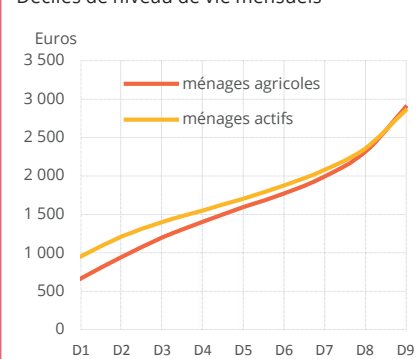
Le rapport interdécile permet de mesurer les inégalités. Pour les ménages agricoles du département, le revenu disponible des 10 % les plus aisés est 4,4 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Figure 2

Des inégalités de niveau de vie

Déciles de niveau de vie mensuels



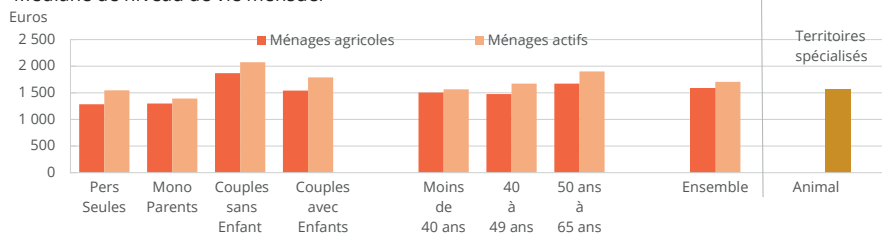
Note de lecture : D2, deuxième décile : 20 % des personnes des ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur à 940 euros par mois.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Figure 3

Le niveau de vie médian des ménages agricoles est inférieur à celui des autres ménages en activité

Médiane de niveau de vie mensuel



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

>12 % d'exploitants pluriactifs

Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

>Activité des exploitants agricoles

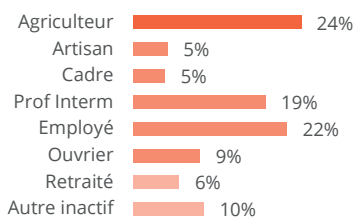
Production végétale : 5 %
Production animale : 88 %
Polyculture/ polyélevage : 6 %

Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

Figure 4

Un conjoint sur quatre est aussi agriculteur

CS du deuxième adulte du ménage

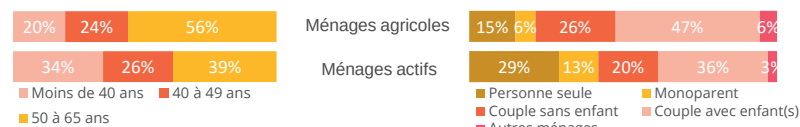


Source : Insee, recensement de la population 2016

Figure 5

Des ménages plus âgés, plus de couples avec enfants, moins de personnes seules

Caractéristiques des ménages agricoles



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Méthodologie

- Les ménages agricoles sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont des revenus agricoles non nuls sur leur déclaration de revenu. Les ménages actifs sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont déclaré des revenus d'activité non nuls.
- Les indicateurs de revenu par territoire végétal/animal sont estimés à partir des ménages résidant dans des communes répondant à deux critères : elles sont spécialisées dans un type de production et au moins la moitié des exploitants déclarent cette même activité à la MSA.

POUR EN SAVOIR PLUS

Agreste Nouvelle-Aquitaine Etudes - n° 15 - Novembre 2020 - Revenus des ménages agricoles : une affaire de famille

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1

Tel : 05 55 12 90 00

Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2020